

DISTINCTIONS DE L'AIDE SPORTIVE NOMINATIONS / PROCESSUS ÉLECTORAL



Meilleur espoir suisse

Catégories

- Meilleur espoir suisse féminin
- Meilleur espoir suisse masculin
- Meilleure équipe espoir suisse

Nombre de nominés

- Jusqu'à 5 dans la catégorie Meilleur espoir suisse féminin
- Jusqu'à 5 dans la catégorie Meilleur espoir suisse masculin
- Jusqu'à 3 dans la catégorie Meilleure équipe espoir suisse

Critères généraux

Athlètes suisses

Spécialité sportive

Les athlètes de spécialités sportives classifiées dont la fédération dispose d'un concept de la relève mis en œuvre et reconnu par Swiss Olympic peuvent être nominés. Par catégorie, une athlète, un athlète ou une équipe de la même spécialité sportive peut être nominé. Dans des situations extraordinaires, un deuxième athlète de la même discipline peut être nommé.

Résultats pris en compte

- CE juniors (CEJ)
- CM juniors (CMJ)
- Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ)
- Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE)
- La compétition ayant la plus forte pondération pour la spécialité sportive (selon la convention de prestations entre la fédération et Swiss Olympic)

Les résultats de la catégorie internationale la plus élevée sont pris en compte.

Classement

Top 3

Si nombre de candidats > 5

Prise en compte de:

- L'importance de la compétition (CMJ/CME/JOJ/FOJE, nombre de participants et de nations)
- Classement
- Spécialité olympique ou non olympique
- Classification de la spécialité sportive
- Autres succès dans la même année

Si nombre de candidats < 5

Pris en compte de résultats top 8

Unicité

Les athlètes ayant remporté le Prix du Meilleur espoir suisse ne peuvent plus être nominés pour cette distinction.

Même si elle a déjà été distinguée, une équipe peut être nominée pour la distinction de la Meilleure équipe espoir suisse si sa composition est différente par rapport à celle de l'année où elle a remporté la distinction.

Organe électoral

Jury (5 personnes)40%Représentants des médias40%Vote en ligne20%

Composition du jury

- Aide sportive: déléguée du Conseil, responsable promotion des athlètes
- Swiss Olympic: responsable du département Sport, responsable du département Missions olympiques
- Swiss Olympic Athletes Commission: président ou membre du Comité directeur

Processus électoral

Jury et représentants des médias

La personne votante peut attribuer une seule fois les points suivants à une athlète nominée ou à un athlète nominé par catégorie:

- 5 points
- 4 points
- 3 points
- 2 points
- 1 point

De plus la personne votante peut attribuer une seule fois les points suivants à une équipe nominée:

- 3 points
- 2 points
- 1 point

Vote en ligne

La personne votante peut attribuer une seule fois un point par catégorie.

Prix en argent

Meilleur espoir suisse féminin: CHF 12 000 Meilleur espoir suisse masculin: CHF 12 000 Meilleure équipe espoir suisse: CHF 15 000 Sportifs individuels nominés: CHF 2000 par athlète

Équipes suisses nomminées: CHF 2500 par équipe



Meilleur espoir romand

Catégories

- Meilleur espoir romand féminin
- Meilleur espoir romand masculin

Nombre de nominés

Jusqu'à 3 par catégorie

Critères généraux

Athlètes suisses domiciliés dans les cantons Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura, ainsi que Berne, Fribourg et Valais (uniquement parties francophones).

Spécialité sportive

Les athlètes de spécialités sportives classifiées dont la fédération dispose d'un concept de la relève mis en œuvre et reconnu par Swiss Olympic peuvent être nominés. Par catégorie, une athlète ou un athlète de la même spécialité sportive peut être nominé. Dans des situations extraordinaires, un deuxième athlète de la même discipline peut être nommé.

Résultats pris en compte

- CE juniors (CEJ)
- CM juniors (CMJ)
- Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ)
- Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE)
- La compétition ayant la plus forte pondération pour la spécialité sportive (selon la convention de prestations entre la fédération et Swiss Olympic)

Les résultats de la catégorie internationale la plus élevée sont pris en compte.

Classement

Top 10

Si nombre de candidats > 3

Prise en compte de:

- L'importance de la compétition (CMJ/CME/JOJ/FOJE, nombre de participants et de nations)
- Classement
- Spécialité olympique ou non olympique
- Classification de la spécialité sportive
- Autres succès dans la même année

Si nombre de candidats < 3

Pris en compte de résultats top 15

Unicité

Les athlètes ayant remporté le Prix du Meilleur espoir suisse peuvent aussi être nominés pour le Prix du Meilleur espoir romand.

Les athlètes ayant remporté le Prix du Meilleur espoir romand ne peuvent plus être nominés pour cette distinction. Ils peuvent par contre encore être nominés pour le Prix du Meilleur espoir suisse.

Une athlète ou un athlète peut recevoir la même année le Prix du Meilleur espoir suisse et le Prix du Meilleur espoir romand.

Organe électoral

Jury (5 personnes)	40%
Représentants des médias	40%
Vote en ligne	20%

Composition du jury

- Aide sportive: déléguée du Conseil, responsable promotion des athlètes
- Swiss Olympic: responsable du département Sport, responsable du département Missions olympiques
- Swiss Olympic Athletes Commission: président ou membre du Comité directeur

Processus électoral

Jury et représentants des médias

La personne votante peut attribuer une seule fois les points suivants à une athlète nominée ou à un athlète nominé par catégorie:

- 3 points
- 2 points
- 1 point

Vote en ligne

La personne votante peut attribuer une seule fois un point par catégorie.

Prix en argent

Meilleur espoir romand féminin: CHF 6000 Meilleur espoir romand masculin: CHF 6000 Sportifs individuels nominés: CHF 1000 par athlète